

## LA JOURNÉE

### Congés pénitentiaires : un taux de récidive compris entre... 2 et 3 %

A la suite de la tuerie de Liège, fin mai, le ministre de la Justice Koen Geens (CD&V) a suspendu l'octroi de congés pénitentiaires prolongés, une mesure qu'il avait lui-même introduite l'an passé pour réduire la surpopulation carcérale tout en visant la réinsertion des détenus. Il a aussi révoqué certains octrois de congés et permissions de sortie. Ces décisions ont été prises alors que l'auteur de la tuerie était non pas en congé prolongé mais en congé pénitentiaire de deux jours.

Mercredi, en commission de la Chambre, en réponse à des questions d'Olivier Maingain (Défi) et d'Annick Lambrecht (SP.A.), le ministre a fait savoir que la justice avait accordé en 2015, 2016 et 2017, respectivement 4 917, 4 693 et 4 696 congés pénitentiaires. Et que, durant ces années, seuls 383, 489 et 660 congés ont été révoqués à la suite d'un non-respect des conditions. Les taux de révocation ont donc été de 7,8, 10,4 et 14 %. Dans 1 cas sur 5, la révocation trouvait son origine dans la commission de nouveaux délits. Le taux de récidive est donc compris entre 2 et 3 %. Pour ce qui concerne les congés prolongés, 854 détenus en ont bénéficié. Dans 126 cas, l'octroi de ce congé a été révoqué, ce qui représente également un taux d'échec de 14 %, comparable avec les congés pénitentiaires ordinaires.

### Harp sur la pérennisation des juges suppléants

Avocats.be a regretté, mercredi, que le ministre de la Justice Koen Geens (CD&V) veuille "institutionnaliser" le mécanisme des juges suppléants. La Belgique compte plus de 1 500 juges suppléants, quasiment autant que de juges professionnels. La grande majorité sont avocats. Ils remplacent les juges professionnels en cas de maladie, empêchement ou congé. Ceux qui sont de service pendant plus de trois mois et reçoivent une indemnisation à mi-temps. Dans la plupart des autres cas, ils ne sont pas payés. Plusieurs instances en Belgique et en Europe estiment que ce système n'est pas sain. Voilà qu'un avant-projet de loi envisage de le pérenniser. Le président d'Avocats.be, M<sup>r</sup> Jean-Pierre Buyle, déplore cette volonté. Selon lui, elle répond à un objectif avant tout budgétaire. "Nous ne sommes pas contre des juges suppléants occasionnels. Mais on a institué un système au rabais de manière structurelle", scande M<sup>r</sup> Buyle, qui s'étonne de ne pas avoir été consulté par Koen Geens. Une critique récurrente dans le monde judiciaire.

### Avenir du réseau officiel : majorité et opposition se sont mises au travail

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et les chefs de l'opposition au parlement ont eu ce mercredi un premier round de discussions sur la scission programmée des pouvoirs régulateur et organisateur de la Fédération en matière d'enseignement. Cette opération nécessitera une majorité des deux tiers pour être validée, et donc l'appui de l'opposition. Selon le ministre-président Rudy Demotte (PS), ce premier contact a permis d'expliquer les raisons de la réforme, d'entendre les attentes et exigences de chacun et de définir une méthodologie de travail. Tous ont convenu de se revoir mercredi prochain pour poursuivre les discussions. Il est vrai que le temps presse, la majorité PS-CDH souhaitant faire adopter la réforme avant la fin de cette année.

### Pour une exonération des droits de diffusion des matchs des Diables

A l'initiative du Groupe MR, une proposition de résolution, co-signée par les groupes PS, CDH et Ecolo de la Fédération Wallonie-Bruxelles, a été déposée, visant l'exonération des droits de diffusion par la RTBF des matches de la Coupe du monde 2018 pour les communes et les associations sportives. Les auteurs estiment que la RTBF reçoit déjà une dotation importante et que son contrat de gestion lui impose clairement de garantir au mieux de ses possibilités un accès "à tout ce qui fait l'événement". En organisant de grands rassemblements autour des matchs des Diables Rouges, les communes n'ont pas pour but de s'enrichir mais ont simplement la volonté de renforcer le vivre ensemble, estiment-ils.

# La restructuration de l'imbroglie politique s

## ■ Qui est compétent pour octroyer une dérogation à l'âge de la prépension : les Régions ou le fédéral ?

Accorder aux travailleurs licenciés de Carrefour la RCC (régime de chômage avec complément d'entreprise, ex-prépension) à 56 ans serait "un très mauvais signal", "un recours inapproprié à une politique qui est démantelée". Le refrain est connu (on l'avait également entendu lors de la fermeture de Caterpillar Gosseles) et c'est le député fédéral N-VA Jan Spooen, appuyé par le ministre flamand de l'Emploi Philippe Muyters (N-VA lui aussi), qui l'a affirmé mardi. Le vice-Premier ministre fédéral Alexander De Croo (Open VLD), lui, n'est pas non plus "convaincu" du bien-fondé d'une dérogation à la législation sur la RCC pour le personnel de Carrefour.

Si elles ne varient pas, ces positions politiques issues de la majorité gouvernementale fédérale, pourraient avoir de lourdes conséquences sur la restructuration du groupe. Le point en cinq questions.

### 1 Que dit la législation sur la RCC et qui est compétent ?

Le gouvernement fédéral a pris la décision de relever l'âge de la RCC. Les travailleurs pourront partir avant l'âge légal de la pension à 59 ans le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et à 60 ans le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Des dérogations restent possibles si l'entreprise est en difficulté ou en restructuration.

Kris Peeters, le ministre fédéral de l'Emploi (CD&V), l'affirme: depuis la sixième réforme de l'Etat, ce n'est plus lui qui décide de l'octroi ou non d'une dérogation mais bien les ministres régionaux de l'Emploi. Et si l'un des trois ministres régionaux refuse une dérogation, elle n'est pas accordée, fait savoir son cabinet. Et, pour la première fois, le cas de la responsabilité régionale se poserait avec Carrefour, une entreprise en restructuration.

Le syndicat chrétien CNE défend un tout autre avis. "Nous sommes formels: les dérogations restent une prérogative fédérale. Kris Peeters a dû trouver l'une ou l'autre phrase dans l'arrêté royal pour justifier la régionalisation de cette compétence mais nous la contestons juridiquement", déclare le secrétaire général adjoint Tony Demotte.

### 2 Quelle est la position des autres acteurs du dossier ?

Le ministre flamand de l'Emploi semble également estimer que la compétence est fédérale puisqu'il appelait mardi Kris Peeters à adapter la législation ou à céder la compétence des RCC à la Flandre. Il a quand même tenu à donner son avis sur cette question. Et il est très clair, il refusera la dérogation. Son homologue bruxellois Didier Gosuin (Défi) soutient que "s'il n'y

avait pas de licenciements secs (chez Carrefour), les Régions n'auront pas d'avis contraignant à émettre et seul le fédéral aura à se prononcer". Du côté de Pierre-Yves Jeholet (MR), ministre wallon de l'Emploi, on calme le jeu : "Je regrette les surenchères électoralistes des uns et des autres. Je voudrais tout d'abord rappeler qu'il y a un accord et qu'il n'a pas été facile de l'obtenir. De cela déjà, il faut se réjouir. D'ailleurs, cet accord je ne l'ai pas vu et il faut éviter de mettre de l'huile sur le feu en évoquant quelque chose qu'on ne connaît pas encore. Enfin, par rapport au périmètre de notre compétence, je ne pense pas que ce soit aux Régions de se prononcer. Je voudrais quand même dire aussi que quelqu'un qui est prépensionné n'est pas quelqu'un qui reste chez lui et qui ne travaillera plus jamais. Ils restent disponibles pour le marché de l'emploi et beaucoup ont envie de travailler", explique-t-il en ajoutant qu'il n'a pas reçu d'invitation de Kris Peeters pour en discuter.

### 3 Comment expliquer ces divergences de vues ?

Pour Tony Demotte, Kris Peeters "se lave les mains de cette décision en renvoyant la patate chaude aux Régions. C'est un jeu politique, la N-VA en faisant sûrement une question de gouvernement". Il est clair que Kris Peeters, dont son cabinet dit qu'il est d'accord avec une dérogation à 56 ans pour Carrefour, se mettrait en faux par rapport à la ligne politique du gouvernement s'il validait officiellement un abaissement de l'âge de la RCC.

### 4 Quels sont les enjeux d'une RCC à 56 ans pour Carrefour ?

Le préaccord social conclu lundi ne prévoit pas de licenciements. Les syndicats et la direction se sont mis d'accord pour privilégier d'autres modes de sortie pour les 1 233 travailleurs qui perdront leur emploi : départs volontaires, mutations internes et RCC. Si tous les employés de Carrefour âgés de 56 ans et plus étaient mis à la prépension, la cible de la restructuration serait atteinte. Sans une dérogation, il y aura plus que probablement des licenciements secs. Et le temps presse pour trancher la question puisque c'est vendredi matin que l'accord social devrait être officiellement signé.

### 5 Que va-t-il se passer dans les prochaines 48 heures ?

Le ministre Peeters a invité mercredi ses trois homologues régionaux à se réunir rapidement pour "discuter avec eux des propositions de restructuration de Carrefour".

I.L. et S.Ta. (avec Belga)